

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 19 janvier au 1^{er} février 2022

1 Actualités européennes

- Transition numérique : la Commission européenne présente une déclaration sur les droits et principes numériques
- Conférence sur l'Avenir de l'Europe : les Européens considèrent le changement climatique comme le principal défi pour l'Union européenne
- Conférence sur l'Avenir de l'Europe : les recommandations des citoyens débattues à l'assemblée plénière
- Politique de cohésion : près de 385,5 millions d'euros au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne destinés à 19 pays pour faire face à l'urgence sanitaire liée au coronavirus
- Présidence française du Conseil de l'Union européenne : présentation des priorités aux commissions du Parlement européen
- Cybersécurité : menaces principales et émergentes en 2021
- Roberta Metsola élue Présidente du Parlement européen

2 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

Protection de l'environnement par le droit pénal

La Directive (CE) 2008/99 relative à la protection de l'environnement par le droit pénal prévoit des règles minimales communes pour ériger en infraction pénale le crime environnemental.

La Commission européenne a évalué cette directive et a publié ses conclusions en octobre 2020. Elle a conclu que la directive a eu peu d'effet sur le terrain. En effet, au cours des dix dernières années, le nombre d'affaires traitant de crimes environnementaux ayant donné lieu à une enquête et à une condamnation est resté très faible. Les sanctions imposées étaient en outre trop modiques pour être dissuasives et la coopération transfrontière n'a pas été systématique.

Sur base des résultats de l'évaluation, cette proposition de directive vise notamment à :

- améliorer l'efficacité des enquêtes et des poursuites en clarifiant ou en éliminant les termes vagues utilisés dans les définitions des infractions constitutives de crime environnemental ;
- garantir des types et des niveaux de sanctions efficaces, dissuasifs et proportionnés en ce qui concerne les crimes environnementaux ;
- permettre une prise de décision plus éclairée dans le domaine de la criminalité environnementale en améliorant la collecte et la diffusion des données statistiques.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 17 mars 2022

- Déploiement de systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et d'interfaces avec d'autres modes de transport

L'Union européenne encourage l'utilisation des systèmes de transport intelligents (STI) dans le transport par route. Pour mémoire, les STI sont les applications des nouvelles technologies de l'information et de la communication relatives au domaine des transports. La Directive (UE) 2010/40 établit un cadre visant à soutenir le déploiement et l'utilisation coordonnés et cohérents des STI dans l'Union européenne.

Cette proposition de directive vise à réviser la Directive (UE) 2010/40. Elle permettra d'évaluer la disponibilité des données relatives aux infrastructures, à la circulation et aux déplacements sur l'ensemble du réseau de transport de l'Union européenne.

La révision portera également sur les nouveaux développements tels que :

- la mobilité connectée et automatisée (par exemple, les véhicules sans conducteur) ;
- les plateformes en ligne permettant aux utilisateurs d'accéder à plusieurs modes de transport.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 21 mars 2022

- Performance énergétique des bâtiments

La Directive (UE) 2010/31 établit le cadre général des règles relatives à la performance énergétique des bâtiments.

En octobre 2020, la Commission européenne a présenté la Stratégie pour une vague de rénovation dans l'optique d'accélérer la rénovation énergétique de bâtiments dans l'Union européenne.

Afin de mettre en œuvre ladite stratégie, cette proposition de règlement prévoit de réviser la Directive (UE) 2010/31. La révision sera axée sur les dispositions qui sont essentielles pour accélérer la rénovation de bâtiments.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 24 mars 2022

3 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Révision du cadre réglementaire de l'Union européenne en matière de déchets

La Directive (CE) 2008/98 établit le cadre légal pour le traitement des déchets dans l'Union européenne.

Malgré la législation en vigueur en matière de déchets, la quantité totale de déchets produits, et en particulier les déchets municipaux, a augmenté au cours de la dernière décennie. Les examens réalisés par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) sur la prévention des déchets démontrent que l'Union européenne n'est pas en bonne voie pour atteindre son objectif stratégique de réduction de la production de déchets.

Cette proposition de directive vise à atténuer l'impact environnemental global de la gestion des déchets conformément à la hiérarchie des déchets et à l'application du principe du pollueur-payeur. Ses objectifs sont les suivants :

- réduire la production de déchets ;

- améliorer la collecte séparée des déchets afin d'obtenir des résultats optimaux en matière de recyclage, notamment en évitant la contamination des déchets recyclables ;
- augmenter les quantités d'huiles usagées collectées et traitées conformément à la hiérarchie des déchets.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 22 février 2022

- Recommandation sur le dépistage du cancer

Dans le Plan européen pour vaincre le cancer, la Commission européenne a annoncé un nouveau programme de dépistage du cancer. L'objectif de ce programme est d'aider les États membres de l'Union européenne à faire en sorte que 90 % de la population de l'Union européenne remplissant les conditions requises pour participer au dépistage du cancer du sein, du cancer du col de l'utérus et du cancer colorectal se voient proposer un dépistage d'ici à 2025.

Cette proposition de recommandation portera sur :

- la mise à jour de la Recommandation du Conseil du 2 décembre 2003 relative au dépistage du cancer sur la base des avis scientifiques les plus récents ;
- l'examen d'une extension du dépistage à d'autres types de cancer.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 22 février 2022

- Remédier aux lacunes éventuelles de la directive sur l'égalité raciale

La Directive (CE) 2000/43 relative à la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de « race ou d'origine ethnique » établit le cadre juridique contre la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique dans l'Union européenne.

Dans le Rapport COM (2021) 139 du 19 mars 2021, la Commission européenne met en évidence certaines limites du champ d'application de ladite directive. Elle y fait également référence à l'impact disproportionné de la Covid-19 sur certains groupes ethniques.

Par ailleurs, dans sa communication intitulée « Une Union de l'égalité : plan d'action de l'Union européenne contre le racisme 2020-2025 », la Commission européenne a annoncé qu'elle se pencherait sur les lacunes potentielles de la législation de l'Union européenne interdisant la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique.

Cette proposition de recommandation vise dès lors à recenser les lacunes de la Directive (CE) 2000/43 et à proposer des mesures appropriées pour y remédier.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 11 avril 2022

- Projets en matière d'énergie renouvelable – Procédures d'octroi de permis et accords d'achat d'électricité

Par sa proposition de Directive COM (2021) 557, la Commission européenne a pour objectif de doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique par rapport à 2020, pour atteindre une part d'au moins 40 % en 2030.

La Commission européenne, les États membres et les parties prenantes ont identifié les obstacles liés aux procédures d'octroi de permis et d'autres obstacles administratifs comme un frein commun au déploiement de projets dans le domaine des énergies renouvelables. La complexité sur le plan réglementaire, l'incertitude et la lenteur des procédures, qui dissuadent les investisseurs, retardent les projets et les rendent plus coûteux.

Cette proposition de recommandation vise à faciliter les projets de production d'énergie renouvelable. Elle se concentrera sur les principaux obstacles à la mise en œuvre des projets en matière d'énergie renouvelable et notamment:

- la longueur des procédures d'octroi de permis ;
- la complexité des règles et des procédures relatives à la sélection des sites et aux autorisations administratives ;
- les problèmes de raccordement au réseau ;
- les effectifs des autorités chargées de l'octroi des permis.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 12 avril 2022

- Stratégie de l'Union européenne en faveur de l'énergie solaire

Dans le contexte du Pacte vert pour l'Europe, le Programme de travail 2022 de la Commission européenne prévoit la publication d'une stratégie de l'Union européenne en faveur de l'énergie solaire.

Cette stratégie, qui prendra la forme d'une communication de la Commission européenne, vise à faire en sorte que le potentiel de l'énergie solaire soit pleinement exploité pour contribuer à la réalisation des objectifs du pacte vert pour l'Europe en matière de climat et d'énergie.

En vue de faire profiter tous les citoyens de l'UE des avantages d'un système énergétique intégré, cette stratégie vise à :

- recenser les obstacles à l'utilisation de l'énergie solaire ;
- proposer des mesures pour accélérer son déploiement ;
- rendre les systèmes d'énergie solaire de l'UE plus compétitifs et plus résilients.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 12 avril 2022

- Législation sur les substances chimiques – Révision du Règlement REACH

Le Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), constitue la principale législation de l'Union européenne en matière d'évaluation et de gestion des substances chimiques.

Cette proposition de règlement vise à veiller à ce que les dispositions du Règlement REACH reflètent les ambitions de la Commission européenne en matière d'innovation et de niveau élevé de protection de la santé et de l'environnement, tout en préservant le marché intérieur, comme le prévoit la Stratégie en matière de produits chimiques pour le développement durable.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 15 avril 2022

4 Cour des comptes européenne

- Rapport spécial 03/2022 : Déploiement des réseaux 5G au sein de l'Union européenne : des retards et des questions de sécurité encore sans réponse

Selon la Cour des comptes européenne, la 5G devrait entraîner une hausse de 1.000 milliards d'euros du PIB européen entre 2021 et 2025 et pourrait donner lieu à la création ou à la transformation de 20 millions d'emplois dans tous les secteurs de l'économie. Toutefois, la Cour des comptes européenne a constaté que les retards compromettent la réalisation des objectifs fixés par l'Union européenne pour le déploiement des réseaux 5G

et qu'il faudra consentir des efforts supplémentaires pour répondre aux questions de sécurité. Dans ce rapport, la Cour des comptes européenne adresse plusieurs recommandations à la Commission européenne en vue de faire avancer le déploiement rapide et concerté de réseaux 5G sûrs.

5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : [jeudi 3 février 2022 à 14h](#)